Luxembourg, le 10 mai 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO Président de la Chambre des Députés

LUXEMBOURG

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 81 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire urgente suivante à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire:

« La presse nationale a annoncé que des perquisitions ont eu lieu dans une entreprise de transport établie dans le nord du pays. En outre, il a été relaté aujourd'hui que l'Inspection du travail et des mines (ITM) aurait porté plainte pour faux décomptes de salaires.

Voilà pourquoi, je me permets de poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire:

- Comment l'ITM a-t-elle pu prendre connaissance de ces faits ?
- Dans ce contexte, le syndicat LCGB a formulé le commentaire suivant: « L'ITM a à nouveau cruellement fait défaut quant aux contrôles des conditions de travail des salariés concernés ». Monsieur le Ministre partage-til cet avis ?
- Est-ce que les activités de l'ITM se concentrent actuellement davantage sur les domaines plus exposés au dumping social tels la construction, la branche de l'Horesca ou la logistique ?
- Comment l'effectif de l'ITM et, plus spécifiquement celui des inspecteurs de travail, a-t-il évolué ces derniers



Chambre des Députés Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu mois ? Est-ce que l'ITM est en mesure d'attirer assez de personnel qualifié pour répondre à ses besoins de service ? »

Veuillez croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

André BAULER Député



Chambre des Députés Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu